

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 786

24 mars 2012

SOMMAIRE

Advisory Partners S.à r.l.	37689	Panalpina Luxembourg S.A.	37713
Agregia Luxembourg	37685	Paris Nursing 2 S.à r.l.	37682
Camping Kalkesdelt Ettelbrück S.à r.l. ...	37683	Parkridge (Hayman JV Holding) S.à r.l. ..	37709
Energie Source Capital S.A.	37709	Petraland S.A.	37709
Flowstone S.à r.l.	37708	Pharmeg Holding S.A.	37726
KPS LuxCo Sàrl	37706	Pierret Intérieur + Parquet S.à r.l.	37713
Lampertz Stone Designer Sàrl	37682	Pillarlux Coignièrès 2 S.à r.l.	37726
M25 S.à r.l.	37684	Pillarlux Corbeil S.à r.l.	37727
MH Properties and Investments S.A.	37682	Pillarlux Holdings 2 Sàrl	37728
MS Motorsport S.à r.l.	37683	Pillarlux Holdings Sàrl	37727
Multi-Motos-Cars Ateliers S.A.	37683	Pillarlux Montgeron Sàrl	37728
Nadiv Investments S.A.	37701	PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l. ..	37714
Najade S.A.	37702	ProLogis UK CCLIV S.à r.l.	37684
Natana Investments S.à r.l.	37698	ProLogis UK XI S.à r.l.	37707
Natco Luxembourg S.à r.l.	37684	P.R.T.	37708
Nemo S.à r.l.	37702	Puraye Motorents S.à r.l.	37688
Nemo S.à r.l.	37702	QM Holdings 3 S.à r.l.	37684
NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l.	37689	Riomas	37703
New Hope Investments S.à r.l.	37689	Riomas S.A. - S.P.F.	37703
Nickabb Invest S.à r.l.	37698	Rusar Agro S.A.	37727
Now	37702	Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l.	37682
Now	37703	Silver Sea Holdings S.A.	37688
NSS Management Investment Vehicle S.A.	37707	Sitco	37698
NSS New Luxco S.A.	37707	TE Capital S.à r.l.	37688
Ocelle S.A.	37687	TE Finance S.à r.l.	37702
Ocelle S.A.	37685	TE Holding S.à r.l.	37707
OI-Paper S.A.	37708	T.S.I. Communication s.à r.l.	37699
Open Text SA	37703	Violane Finance S.à r.l.	37713
		WP Cable Investment Holdings S.à r.l. ...	37724

Lampertz Stone Designer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'activités économiques.

R.C.S. Luxembourg B 94.420.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 22 décembre 2011, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022028/10.

(120028339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

MH Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 143.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022644/10.

(120028708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.193.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2012:

1. Démission de Madame Amy Maria Kelly de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 janvier 2012.

2. Election de Monsieur Mark Fenchelle, né le 14 janvier 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 2 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2012022683/18.

(120028623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 87.021.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire et acceptée par les gérants au nom de la société, le capital social de la société Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l., susvisée, est désormais réparti comme suit:

1. La société TeO S.à r.l., ayant son siège social à L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or (RCS Luxembourg B 157.308)	20 parts sociales
2. Monsieur Claude Schmitz, demeurant à L-6231 Bech, 21b, Hanner Bra	29 parts sociales
3. Madame Danièle Hoffmann, demeurant à L-8360 Goetzingen, 5, rue de Nospelt	51 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Les associés

Référence de publication: 2012022739/19.

(120028986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Camping Kalkesdelt Ettelbrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9022 Ettelbrück, Chemin du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 166.896.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 17. Februar 2012 unterzeichnet wurde, hat die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts DELTA LOGIC S.A mit Sitz in L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels und-Gesellschaftenregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 54537, den Besitz ein hundert (100) Anteile, an Frau Elly Tea RINGELBERG, geboren am 25. Juli 1964 in Haarlemmermeer (Niederlande), wohnhaft Chemin du Camping "Camping Kalkesdelt" L-9022 Ettelbrück, abgetreten und übertragen.

Anhand dieser Abtretung von Anteilen, ist Frau Elly Tea RINGELBERG, im Besitz aller Anteile der Gesellschaft.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 17. Februar 2012

Geschäftsführer

Die alleinige Gesellschafterin nahm den Rücktritt von Herrn Nico HANSEN als Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung an.

Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen, Frau Elly Tea RINGELBERG, geboren am 25. Juli 1964 in Haarlemmermeer (Niederlande), wohnhaft Chemin du Camping "Camping Kalkesdelt" L-9022 Ettelbrück, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Référence de publication: 2012023850/23.

(120030857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

MS Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.009.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022645/10.

(120028707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Multi-Motos-Cars Ateliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.524.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

MULTI-MOTOS-CARS ATELIERS SA, avec siège social à L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012022646/17.

(120028850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

M25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022648/9.

(120029255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 janvier 2012:

1. Démission de Madame Amy Maria Kelly de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 janvier 2012.

2. Election de Monsieur Jonathan Lees, né le 15 juillet 1982 à Uxbridge, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 3 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2012022717/18.

(120028622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Natco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.878.

Il est porté à la connaissance des tiers que Mr Dieter Grossarth a démissionné de ses fonctions de Gérant de la société avec effet au 08 février 2012.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé de:

- Luxembourg Corporation Company S.A.; et
- Mr. William Lemmer.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012022649/16.

(120028573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

ProLogis UK CCLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.254.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 février 2012

En date du 8 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/ Mangement 6 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.777, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au:

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

ProLogis UK CCLIV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012023548/22.

(120030061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Ocelle S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.647.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 13 janvier 2012

Le Conseil d'Administration décide de

Nommer un nouvel administrateur en la personne de Benjamin Mauss résident à F92100 Boulogne Billancourt (France) - 8 allée Maillasson. Son mandat prendra fin le 13 janvier 2017

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012022677/13.

(120029189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Agregia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 166.864.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois AORIX, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois MILLESTOWN, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg;

3.- Monsieur Alain JACQUOT, consultant, né à Clamart (France), le 11 avril 1967, demeurant à F-92320 Chatillon, 1, allée Maryse Bastié (France).

Tous les trois sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'intermédiation dans le domaine des relations d'affaire en réseau par le biais de tout média et tout support de communication et d'échange, ainsi que toute opération s'y rattachant directement ou indirectement, à l'exclusion de toute activité spécialement réglementée.

Elle a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra enfin effectuer toutes opérations mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AGREGIA LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- La société AORIX, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales,	80
2.- La société MILLESTOWN, préqualifiée, dix parts sociales,	10
3.- Monsieur Alain JACQUOT, prédésigné, dix parts sociales,	10
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Le nombre de gérants est fixé à deux.

a) Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Jacques-André CHAVANNE, consultant, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 7 octobre 1956, demeurant à F-75018 Paris, 38, rue Marx-Dormoy (France).

b) Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Christophe BESSON-LEAUD, consultant, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 31 mars 1972, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 28, rue Perronet (France).

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2012. Relation GRE/2012/529. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012021745/125.

(120028000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Ocelle S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.647.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 13 janvier 2012

Le Conseil d'Administration décide de

Nommer un nouvel administrateur en la personne de Thomas Mauss résident à F33200 BORDEAUX - 171, rue de l'Ecole normale. Son mandat prendra fin le 13 janvier 2017

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012022678/13.

(120029189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Puraye Motorents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 11.736.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

PURAYE MOTORENTS SARL, avec siège social à L-2611 Luxembourg, 185, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012022694/17.

(120028846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.020,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

—
Extrait des résolutions écrites adoptées par les gérants de la Société en date du 16 février 2012

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012022800/14.

(120028746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 février 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jessie Da Silva Carvalho, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur B, avec effet immédiat.

2. Nomination de Sébastien Comin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 octobre 2017 et qui se tiendra en 2018.

3. Renouvellement du mandat de reviseur d'entreprises agréée de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 octobre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012022742/18.

(120028488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.464.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012022650/15.

(120029135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022651/9.

(120028663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Advisory Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.744.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ATLANTICO EUROPA CAPITAL LUX S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which is hereby established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the appearing party and all persons who will become members thereafter.

The Company may at any time have one or several unitholders, as a result of the transfer of units or the issue of new units, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "Advisory Partners S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The object of the Company is to:

a. Carry on the business of a holding, management and investment company and to improve, develop, hold as an investment and undertake the management of any property, real or personal, or any interest therein as owners, trustees, agents or otherwise and generally to acquire, hold, deal in, dispose of or turn to account any lands, buildings, estates, plant and equipment, commodities, options, shares, stocks, debentures, bonds, loans, annuities, investments and securities of any description, businesses, policies of insurance, patents and licenses and other such property or rights for or on behalf of any company, whether subsidiary or not;

b. Provide accounting, company secretarial and general office services and to act as brokers of and agents for and distributors of goods and services of all kinds, to tender for and to place contracts and investments on behalf of any person, firm or company, to co-ordinate and administer the policies and trading activities of any companies with which the company may be associated, and generally to act as financiers, concessionaires, factors, capitalists and to guarantee and secure the payment of money or performance or fulfilment of contracts and obligations by any company, firm or person and to advance money and lend assets of any description, with or without security and on such terms and in such manner as may from time to time seem expedient.

c. Undertake and carry on and execute all kinds of financial, commercial, trading, manufacturing and other operations, and to carry on any other business which may seem to be capable of being conveniently carried on in connection with any of these objects, or calculated directly or indirectly to enhance the value of or facilitate the realization of or render profitable, any of the Company's property or rights.

d. Manage, supervise and control, or to take part in the management, supervision or control of, any company or undertaking in which the Company is interested by reason of shareholding or otherwise, and for that purpose to appoint and remunerate any Directors, accountants or other experts or agents.

e. Purchase or otherwise acquire for cash or by the issue of shares or debentures or debenture stock, or partly for cash, and partly for shares or debentures or debenture stock, and to sell, lease, let, sublet, exchange, dispose, surrender, let on rent, share of profit, royalty or otherwise, grant options over, mortgage, charge, convert, turn to account, dispose of and otherwise deal with (whether for good or valuable consideration or otherwise) real and personal property and rights of all kinds, and in particular mortgages, debentures, produce, concessions, options, contracts, patents, annuities, licenses, stocks, shares, bonds, policies, book debts, business concerns, goodwill and undertakings and claims, privileges and chooses in action of all kinds.

f. Search out and evaluate, investment opportunities for possible investment from third parties;

g. The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality, and to the extent permitted by law, to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), and is represented by five thousand (5,000) units of a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in the law of 10 August 1915 relating to commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the units. Each unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of units in existence and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several units carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole unitholder or the general meeting of unitholders.

Art. 9. Indivisibility of units. Towards the Company, the units are indivisible, only one owner being admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of units. Units are freely transferable among unitholders. The unit transfer inter vivos to non unitholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a unitholder, the unit transfer to non unitholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving unitholders. In any event the remaining unitholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non unitholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a private deed. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a unitholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole unitholder or any of the unitholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be unitholders, appointed by decision of the sole unitholder or the unitholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole unitholder or of the unitholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole unitholder or the unitholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole unitholder or the unitholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held within the Grand Duchy of Luxembourg at the place, the day and the hour specified in the notice. The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented.

Decisions of the board are taken by a simple majority of the managers attending or represented at the meeting. In case the managers are split into two categories, the decisions will be taken by a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid. In case the managers are split into two categories, the decisions will be taken by a simple majority, excluding the board member which abstained and including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

At the next general meeting of unitholder(s), before votes are taken on any other matter, the unitholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to unitholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

Art. 19. Representation of the Company. In case the Company is managed by one manager, the company shall be bound towards third parties by the single signature of its manager. In case the Company is managed by several managers, the Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager; and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Day-to-day management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 23. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer, or employee of such company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 24. Decisions of the unitholders.

1. If the Company has only one unitholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of unitholders.

2. If the Company has more than one unitholder, the decisions of the unitholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five unitholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the unitholders by registered mail.

In the latter case, the unitholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Any regularly constituted unitholders' meeting of the Company represents the entire body of unitholders.

Subject to all powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has more than one unitholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by unitholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of unitholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 25. Minutes. The decisions of the sole unitholder or of the unitholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of attorney are attached to the minutes.

Art. 26. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year, except for the first financial year which will begin on the day of the incorporation and end on 31 December 2012.

Art. 27. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole unitholder or to the unitholders, as the case may be, for approval.

Each unitholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five unitholders, or otherwise as required by law, the general meeting of unitholders shall appoint a statutory auditor as provided in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of unitholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 28. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital but must

be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the unitholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the unitholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The remaining profit is allocated by decision of the sole unitholder or unitholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 29. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be unitholders or not, appointed by the sole unitholder or by the unitholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 30. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the FIVE THOUSAND (5.000) units have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Unitholder	Subscribed capital	Number of units
ATLANTICO EUROPA CAPITAL LUX S.à r.l.	EUR 50,000	5.000
Total	EUR 50,000	5.000

The amount of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole unitholder

The founding unitholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. It is resolved to set at one (1) the number of managers and it is further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts ending on 31 December 2012:

Mr Willem ADRIAANSE, born on October 14th! 1959 in Badhoevedorp, professionally residing at 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg.

II. It is decided to set the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ATLANTICO EUROPA CAPITAL LUX S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant es-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Advisory Partners S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de:

a. Poursuivre l'activité d'une société holding, de management et d'investissement et de développer, détenir et prendre en charge la gestion de tout bien immobilier ou personnel, ou tous intérêts liés en qualité de détenteur, trustee, agent ou autre et généralement acquérir, détenir, commercialiser, disposer de ou rentabiliser tous terrains, immeubles, propriétés, usines et équipements, commodités, options, actions, obligations, prêts, rentes, investissements et garanties de toutes sorte, commerces, polices d'assurance, marques et licences et toute autre propriété ou droit pour et au nom de toute société affiliée ou non.

b. Fournir des services de comptabilité et de secrétariat et agir en qualité de courtier, agent et distributeur de biens et services de toute sorte, offrir et placer tous contrats et investissements pour le compte de toute personne, entreprise ou société, coordonner et administrer les politiques et activités commerciales de toutes sociétés avec lesquelles la Société serait associée, et généralement agir en qualité de financier, concessionnaire, agent ou autre et garantir et sécuriser le versement de fonds, les performances ou l'accomplissement de contrats et obligations par toute société, entreprise ou personne, avancer des fonds et prêter des biens de toute nature, avec ou sans garantie en tous termes et toutes manières qui pourraient sembler opportuns.

c. Entreprendre, exécuter et poursuivre toutes sortes d'opérations financières, commerciales, industrielles ou autres, et poursuivre toutes activités qui sembleraient pouvoir être menées en relation avec l'un de ces objets, ou calculées de manière à accroître directement ou indirectement la valeur de toute propriété ou droit de la Société, en faciliter la réalisation ou la rendre rentable.

d. Gérer, superviser et contrôler ou prendre part dans la gestion, la supervision ou le contrôle de toute société ou participation dans laquelle la Société aurait un intérêt par voie de participation ou autre et à cet effet nommer et rémunérer tous directeurs, comptables ou autres experts et agents.

e. Acheter ou acquérir en numéraire ou par l'émission d'actions ou d'obligations, ou partiellement en numéraire et en émission d'actions ou d'obligations et vendre, louer, sous-louer, échanger, disposer de, céder, mettre en location, partager les bénéfices, royalties ou autres, accorder des options, hypothéquer, percevoir, convertir, rentabiliser et de manière générale gérer (en contrepartie de bien ou moyennant paiement ou autre) propriétés et droits personnels de toutes sortes et en particulier, hypothèques, obligations, produits, concessions, options, contrats, brevets, rentes, licences, stocks, actions, obligations, polices, actifs, entreprises, fonds de commerce engagements et réclamations, privilèges et biens incorporels de toutes sortes.

f. Rechercher et évaluer, toutes opportunités d'investissement pour d'éventuels investissements par des tiers;

g. Emprunter sous toute forme, excepter sous forme d'emprunt public. Emettre des notes, obligations, ou toutes autres types de titres participatifs, en ce inclus mais non limité, à tous certificats de capitaux préférentiels (PEC) et coupons, convertibles ou non. Prêter des fonds, en ce inclus les produits de tous emprunts ou émissions de garanties, à ses participations, société affiliées ou toutes autres sociétés. Accorder des garanties et sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Gager, transférer, grever ou hypothéquer de toute manière tout ou partie de ses biens.

La Société pourra généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue d'une gestion efficace, en ce inclus toutes techniques et instruments visant à protéger la société contre tous créiteurs, fluctuations pécuniaires, fluctuations de taux d'intérêts et tous autres risques.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg et dans la mesure permise par la loi, dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,-EUR), représenté par CINQ MILLE (5.000) parts sociales d'une valeur DIX EUROS (10,-EUR) chacune.

En plus du capital social, il pourra être mis en place un compte de prime d'émission sur lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute action en plus de sa valeur nominale. Les sommes du compte de prime d'émission

pourront être utilisées afin de procéder au paiement de toutes actions que la société pourrait racheter de ses actionnaires, compenser toutes pertes réalisées, effectuer toutes distributions aux actionnaires ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une partie de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes ainsi qu'à une voix lors des assemblées générales des actionnaires. La détention d'une ou plusieurs parts sociales sous-entend l'acceptation implicite des statuts de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société et ne peut avoir qu'un seul propriétaire.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant soixante-quinze pourcents (75%) des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Ces cessions ne seront pas opposables envers la Société ni les tiers tant qu'elles n'auront pas été notifiées à la Société ou acceptées par la Société, en accord avec l'article 1690 du Code Civil.

La Société pourra racheter ses actions en accord avec les provisions de la Loi.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. Les associés pourront décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Les membres du conseil de gérance pourront être divisés en deux catégories, respectivement nommés "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les réunions sont tenues au Grand-duché de Luxembourg à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés. Dans le cas où les gérants sont divisés en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans le cas où les gérants sont divisés en deux catégories, les décisions seront prises à la majorité simple incluant le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballotage, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables. Dans le cas où les gérants sont divisés en deux catégories, les décisions seront prises à la majorité simple, excluant le membre du conseil de gérance s'étant abstenu et incluant le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, en cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Dans le cas où les gérants sont divisés en deux catégories, la Société sera obligatoirement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Gestion journalière. Le gérant ou le conseil de gérance pour déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants ou mandataires et déterminera les responsabilités et éventuelle rémunération du gérant ou mandataire, la durée de la représentation et toute autre conditions de sa fonction. Il est entendu que la gestion journalière est limitée aux actes d'administration et par conséquent, tous actes d'acquisition, disposition, financement et refinancement devront faire l'objet de l'accord préalable du conseil de gérance.

Art. 23. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'un ou plus des gérants or tout agent ou employé de la Société ait un intérêt personnel dans toute autre société ou soit gérant, associé, membre, employé de toute autre société ou entreprise.

Excepté comme décrit ci-après, tout gérant ou agent de la société qui agirait comme gérant, associé, agent ou employé de toute société avec laquelle la Société aurait conclu des engagements, ne sera pas, de par un telle affiliation, automatiquement empêché d'assister et voter ou agir pour toute question concernant ces mêmes contrats ou engagements.

Art. 24. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Toute assemblée générale des associés valablement constituée de la Société représentera l'intégralité des associés.

En concordance avec les pouvoirs réservés au gérant ou au conseil de gérance selon la Loi et en concordance avec l'objet de la Société, l'assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social.

Art. 25. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 26. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Art. 27. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas aux associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion, de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 28. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social mais doit être ré-engagé jusqu'à ce que la réserve légale soit entièrement reconstituée si, pour quelle raison que ce soit elle ait été ponctionnée.

Le solde est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider, à la majorité des voix déterminée par la loi applicable, que le bénéfice, après déduction de la réserve et des éventuels dividendes intérimaires, soit reporté ou transféré dans une réserve spéciale.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 29. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 30. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les CINQ MILLE (5.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
ATLANTICO EUROPA CAPITAL LUX S.à r.l	50.000,-EUR	5.000
Total	50.000,-EUR	5.000

La somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,-EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Il est décidé de fixer à un (1), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérant pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels s'arrêtant au 31 décembre 2012.

Monsieur Willem ADRIAANSE, né le 14 octobre 1959 à Badhoevedorp, résidant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg.

II. Il est décidé de fixer le siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé A. BRAQUET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5767. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019827/489.

(120025020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022652/9.

(120028662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Sitco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.555.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la Société tenue le 16 février 2012 à Luxembourg

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 9 février 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de catégorie A de la Société, avec effet au 9 février 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SITCO

Un mandataire

Référence de publication: 2012022744/18.

(120029246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Natana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.897.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée NATANA INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 139897.

Luxembourg, le 17.02.2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012022657/12.

(120028817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

T.S.I. Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 166.847.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Guillaume GAVROY, commerçant, né à Verdun (France) le 3 août 1975, demeurant à F-55400 Moulainville, 19B, me Principale.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "T.S.I. COMMUNICATION s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers, l'exploitation d'une agence de publicité, le commerce en gros et en détail d'articles de publicité, la collecte de publicités, l'achat et la vente d'espaces publicitaires à diffuser par tous médias, connus ou encore inconnus.

Elle peut acquérir, exploiter et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Elle peut également s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription et de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui serait susceptible de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au 31 décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le 31 décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Le capital peut, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés, être augmenté en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales attribuées, soit en représentation d'apports en nature ou en numéraire, soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices et des réserves.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des parts déjà existantes ont, dans la proportion de leurs titres sociaux, un droit de préférence à la souscription des parts nouvelles.

Les parts émises à l'occasion d'une augmentation de capital ne peuvent être souscrites par des tiers étrangers à la société que si ceux-ci ont été agréés par tous les associés.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Guillaume GAVROY, préqualifié,

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Guillaume GAVROY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GAVROY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} février 2012. Relation: CAP/2012/354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 février 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012022326/143.

(120028065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Nadiv Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012022654/10.

(120028869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Najade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 139.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022655/10.

(120028685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 205.560,00.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Extrait des résolutions écrites adoptées par les gérants de la Société en date du 16 février 2012

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012022801/14.

(120028750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Nemo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 142, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 66.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022658/9.

(120029291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Nemo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 142, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 66.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022659/9.

(120029292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Now, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022661/10.

(120028640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Now, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022662/10.

(120029147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.208.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 8 février 2012

En date du 8 février 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 18 janvier 2012 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Open Text SA

Signature

Référence de publication: 2012022672/16.

(120028926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Riomas S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Riomas).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 52.317.

In the year two thousand and eleven.

On the thirtieth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) RIOMAS, with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg number B 52317, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 19th of September 1995, published in the Mémorial C number 601 of the 27th of November 1995, and whose bylaws have been modified:

- by deed under private seal on the 5th of December 2001, published in the Mémorial C number 1391 of the 25th of September 2002;

- by deed of the undersigned notary on the 15th of May 2008, published in the Mémorial C number 1469 of the 13th of June 2008.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the status of the company so that henceforth the company will have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007 and change the name of the company into RIOMAS S.A. -SPF.

2. Subsequent amendment of article 3 of the by-laws of the company relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

"The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the status of the company so that henceforth the company will have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007, to change the name of the company into RIOMAS S.A. -S.P.F. and to amend article 1 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a public limited company (société anonyme) under the name of RIOMAS S.A. -S.P.F., that will be governed by these articles and by the relevant legislation."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation, which henceforth will read as follows:

" **Art. 3.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIOMAS, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg numéro B 52317, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 601 du 27 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé du 5 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1391 du 25 septembre 2002;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1469 du 13 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, avec changement du nom de la société en RIOMAS S.A. -SPF.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle aura désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, de changer le nom de la société en RIOMAS S.A. -S.P.F. et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de RIOMAS S.A. -S.P.F., qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2012. Relation GRE/2012/189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022146/176.

(120028076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

KPS LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

Il est à noter la nouvelle adresse du Gérant A Anthony Gerald Jones comme suit:

Anthony Gerald Jones

Silver Birches,

Lower Lane,

Eaton,

Tarporley Cheshire,

CW6 9AL England

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KPS Luxco SARL

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2012022886/20.

(120028774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.844.628.437,38.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

—
Extrait des résolutions écrites adoptées par les gérants de la Société en date du 16 février 2012

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012022802/14.

(120028747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

NSS Management Investment Vehicle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.658.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012022666/10.

(120028867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

NSS New Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012022667/10.

(120028866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

ProLogis UK XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 800.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 février 2012

En date du 8 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/ Mangement 6 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.777, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au:

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

ProLogis UK XI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012023549/22.

(120030059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Flowstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.286.

—
Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 9 décembre 2011

Par les résolutions écrites du 9 décembre 2011, les associés de la société ont décidé à l'unanimité:

1. d'accepter la démission de Monsieur François Georges de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, et la démission de Monsieur Jérôme Wunsch, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 24 novembre 2011.

2. de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guillaume Le Bouar, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant à 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. de nommer en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paolo Bennici, né le 12 juillet, 1973 à Varese (Italie), demeurant à Via Bossi 6, 6900, Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

FLOWSTONE S.à r.l.

Référence de publication: 2012023909/23.

(120031180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

OI-Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.211.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 8 février 2012.

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012022679/15.

(120028697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

P.R.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.244.

—
Décision du gérant unique du 7 février 2012 à 11.15 hrs.

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 182, route d'Arlon L-8010 Strassen au 117, route d'Arlon L-8009 Strassen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Bertrand PEROTIN

Gérant unique

Référence de publication: 2012022682/13.

(120028629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Parkridge (Hayman JV Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.942.

La société FINIMMO WEALTH MANAGEMENT SA., avec siège social au 370, Route de Longwy, L – 1940 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société PARKRIDGE (HAYMAN JV HOLDING) S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 156942).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 Février 2012.

Finimmo Wealth Management SA

Signature

Référence de publication: 2012022685/13.

(120028681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Petraland S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.443.

Il est porté à la connaissance de tous, que le siège social de la société PETRALAND S.A. situé au 54, Avenue de la Liberté, L-1930, enregistré sous le numéro B 125.443, a été dénoncé avec effet au 09 janvier 2012.

En conséquence, toute collaboration entre PETRALAND S.A. et Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, a pris fin à cette même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 Janvier 2012.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2012022699/13.

(120028935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Energie Source Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 166.833.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jean-Christophe DUMETZ, ingénieur, demeurant à F-13116 Vernègues, rue de la Transhumance.
 - 2) Monsieur Guillaume LEVEQUE, directeur général, demeurant à F-83860 Nans-les-Pins, Leï Rouve, route de Saint-Maximin.
 - 3) Monsieur William PALM, consultant, demeurant à F-75009 Paris, 7, rue de Clichy.
 - 4) La société anonyme "EUROK S.A.", ayant son siège social à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.935,
ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Michèle OROFINO, directeur administratif et financier, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
 - 5) La société de droit de Hong-Kong "KI ONE COMPANY Ltd", ayant son siège social à Hong Kong (S.A.R.), Room 504, 5th Floor, Opulent Building, 402-6 Hennessy Road, Wan Chai,
ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Jean-Jacques JAPHET, administrateur de société, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ENERGIE SOURCE CAPITAL S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Howald.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin, toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Les convocations peuvent être faites par lettres ou par mails.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, mail, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures. La convocation peut être faite par lettre ou par mail.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle peut être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les quatre cents (400) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Christophe DUMETZ, préqualifié, quatre-vingt-seize actions	96
2. Monsieur Guillaume LEVEQUE, préqualifié, quatre-vingt-seize actions	96
3. Monsieur William PALM, préqualifié, quatre-vingt-seize actions	96
4. La société "EUROK S.A.", préqualifiée, seize actions	16
5. La société "KI ONE COMPANY Ltd", préqualifiée, quatre-vingt-seize actions	96
TOTAL: QUATRE CENTS ACTIONS	400

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de trente pour cent (30 %), de sorte que le montant de douze mille euros (€ 12.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur William PALM, consultant, né à Le-Mesnil-Esnard (France) le 10 mai 1947, demeurant à F-75009 Paris, 7, rue de Clichy.

b) Monsieur Jean-Jacques JAPHET, administrateur de société, né à Paris (France) le 27 avril 1956, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

c) Madame Michèle OROFINO, directeur administratif et financier, née à Aix-en-Provence (France) le 9 décembre 1944, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

Monsieur Jean-Jacques JAPHET, préqualifié sub b), est nommé Président du conseil d'administration.

Madame Michèle OROFINO, préqualifiée sub c), est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme "H.R.T. REVISION S.A.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.238.

3) Les mandats des administrateurs, du Président du conseil d'administration, de l'administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUMETZ, LEVEQUE, PALM, OROFINO, JAPHET, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2012. Relation: CAP/2012/134. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 janvier 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 201202293/185.

(120027940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Pierret Intérieur + Parquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.461.

La convention de domiciliation conclue entre Fiduciaire Internationale SA et Pierret Intérieur + Parquet Sarl Bohey, 36 inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.461, datée du 1^{er} juin 2010 dont l'avis de conclusion avait été enregistré à Diekirch le 25 juin 2010 est dénoncée à dater du 21 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Doncols, le 21 décembre 2011.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE

Domiciliataire

Stéphan MOREAUX

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012022690/15.

(120029028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 8 décembre 2011 que:

- Les mandats de Madame Monika Ribar Baumann, demeurant au 53, Bündtenmattstrasse à CH-4102 Binningen, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le mandat de Monsieur Christoph Hess, demeurant au 3, Sonnmattstrasse à CH-4103 Bottmingen, en tant qu'administrateur de la société est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012022695/16.

(120028651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.265.

Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 9 décembre 2011

Par les résolutions écrites du 9 décembre 2011, les associés de la société ont décidé à l'unanimité:

1. d'accepter la démission de Monsieur François Georges de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, et la démission de Monsieur Jérôme Wunsch, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 24 novembre 2011.

2. de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guillaume Le Bouar, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant à 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. de nommer en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paolo Bennici, né le 12 juillet, 1973 à Varese (Italie), demeurant à Via Bossi 6, 6900, Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

VIOLANE FINANCE S.à r.l.

Référence de publication: 2012024113/23.

(120031179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.812.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

PQ Energy Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register,

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 19 January 2012. The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.

2.2 The Company may also act as manager, and/or provide, as independent services provider or in whatever quality, management, administrative, legal, tax, financial and accounting assistance or advisory and/or project development services, including, without limitation, advisory services relating to potential investments in development projects with a focus on flexible assets within the European energy sector and/or in existing power plants, to any Luxembourg or foreign entity(-ies) belonging to the Company's group of companies, as the case may be.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful in accomplishment of these purposes.

2.6 The Company may also act as partner/shareholder of any Luxembourg or foreign entity(-ies) with unlimited or limited liability for the debts and obligations of such entity(-ies).

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, to his wife/husband or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Management

Art. 8. Powers of the sole manager; Composition and Powers of the board of managers

8.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

8.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 9. Election, Removal and Term of office of managers.

9.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

9.2 The managers are elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 10. Vacancy in the office of a manager.

10.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of

the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening meetings of the board of managers.

11.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 12. Conduct of meetings of the board of managers.

12.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more, but not all of his colleagues.

12.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.5 The board of managers can deliberate or act validly only if a least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

12.7 Save as otherwise provided by the Law, any manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.8. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.

13.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 14. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the sole signature of any manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; Written shareholders' resolutions.

16.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders on such date, an annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 10 June at 12.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25), collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolution is approved by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 17. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 18. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Powers of the sole shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to an reserve which the law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the foregoing provisions.

F. Supervision of the company

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first December of this year.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) issued shares have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by PQ Energy Luxembourg Holding S.à r.l., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1.-);

Total: twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxembourg;

2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited term:

John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den zwanzigsten Januar.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

PQ Energy Luxembourg Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxemburg, noch nicht im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer am 19. Januar 2012 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die erschienene Partei hat den Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) urkundlich festzustellen, welche sie mit der folgenden Satzung gründet:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Firmenname. Nunmehr besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Firmennamen PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l. (die "Gesellschaft") nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung.

Art. 2. Zweck.

2.1 Gesellschaftszweck ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen in jeder Form; der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Leitung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, ein öffentliches Angebot, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann auch als Geschäftsführer tätig werden und/oder gegebenenfalls als unabhängiger Dienstleister oder anderweitig in- und ausländischen Gesellschaft(en), die zur Unternehmensgruppe der Gesellschaft gehören, Unterstützung in Bezug auf Geschäftsführung, Verwaltung, Recht, Steuern, Finanzen und Buchführung oder Beratungs- und/oder Projektentwicklungsdienstleistungen, insbesondere Beratungsdienstleistungen in Bezug auf Investitionen in die Entwicklung von Projekten, die auf flexible Anlagen im europäischen Energiesektor und/oder auf existierende Kraftwerke fokussiert sind, anbieten.

2.3 Die Gesellschaft kann weiter für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Recht jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

2.4 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, Finanzmittel beschaffen, insbesondere Aufnahme von Darlehen oder Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jede Form von Schuldscheinen.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller oder finanzieller Natur sowie im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz oder Grundbesitz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

2.6 Die Gesellschaft kann ebenfalls als Gesellschafter mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für Schulden oder Verpflichtungen von luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen handeln.

Art. 3. Dauer.

3.1 Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird.

Art. 4. Sitz.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates verlegt werden. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird, in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Geschäftsführungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Geschäftsführungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine

Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12,500.-), aufgeteilt in zwölftausend fünfhundert (12,500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Anteile.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit gleichem Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein anderes, ähnliches, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

Art. 7. Anteilsregister und Übertragung von Anteilen.

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, das von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem von mehreren Personen gehaltenen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Die Anteile dürfen inter vivos neuen Gesellschaftern nur mit der Zustimmung von Gesellschaftern in einer Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren, übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung gemäß Artikel 1690 des Code Civil in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters nur mit Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Rechte vertreten, an neue Gesellschafter übertragen werden. Ein derartiger Beschluss ist jedoch nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in oder jedem anderem gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters übertragen werden.

C. Geschäftsführung

Art. 8. Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

8.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sollte die Gesellschaft durch mehrere Geschäftsführer geleitet werden, dann bilden diese den Geschäftsführungsrat. Sofern die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „Einzelgeschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Geschäftsführungsrat“ als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.

8.2 Der Geschäftsführungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Handlungen.

Art. 9. Wahl, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

9.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

9.2 Geschäftsführer können jederzeit ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, abberufen werden.

Art. 10. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

10.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderem Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum, kommissarisch bis zur nächsten Gesellschafterversammlung besetzt werden, in welcher diese im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet.

10.2 Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

Art. 11. Einladung zu Sitzung des Geschäftsführungsrats.

11.1 Der Geschäftsführungsrat versammelt sich auf Einberufung durch seinen Vorsitzenden oder durch eines seiner Mitglieder an dem in der Ladung angegebenen Ort. Die Geschäftsführungsratssitzungen finden, soweit in der Ladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

11.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Ladung zu bezeichnen sind. Eine solche Ladung ist nicht notwendig, falls alle Geschäftsführer per Post, Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels, ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie des unterzeichneten schriftlichen Einverständnisses ein hinreichender Nachweis ist. Auch ist eine Ladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats dann nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind.

11.3 Eine Ladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Ladungsvoraussetzungen abbedungen haben, oder im Falle von schriftlichen und von allen Mitgliedern des Geschäftsführungsrats unterzeichneten Umlaufbeschlüssen.

Art. 12. Durchführung von Geschäftsführungsratssitzungen.

12.1 Der Geschäftsführungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden aus. Der Geschäftsführungsrat kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise Mitglied des Geschäftsführungsrats sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführungsrats verantwortlich ist

12.2 Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden durch den Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats geleitet, sofern dieser anwesend ist. In dessen Abwesenheit kann der Geschäftsführungsrat jedoch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

12.3 Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann an einer Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch ein unterzeichnetes Dokument, welches per Faxschreiben, E-Mail oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel übermittelt wird, schriftlich bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann einen oder mehrere aber nicht alle Kollegen aus dem Verwaltungsrat vertreten.

12.4 Eine Sitzung des Geschäftsführungsrats kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen, abgehalten werden. Eine solche Teilnahme ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und eine derartig abgehaltene Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft abgehalten erachtet.

12.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

12.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme.

12.7 Unbeschadet etwaiger gesetzlicher Vorschriften muss jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats, das an einer Transaktion, die dem Geschäftsführungsrat zur Entscheidung vorliegt, ein direktes oder indirektes ein Interesse hat, welches dem Interesse der Gesellschaft entgegensteht, den Geschäftsführungsrat über diesen Interessenkonflikt informieren, und diese Erklärung muss ins Protokoll der betreffenden Sitzung aufgenommen werden. Das betreffende Mitglied des Geschäftsführungsrats kann weder an der Beratung über die in Frage stehende Transaktion teilnehmen, noch darüber abstimmen. Die nächste Gesellschafterversammlung muss über einen solchen Interessenskonflikt vor der Beschlussfassung über andere Tagesordnungspunkte informiert werden.

12.8 Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung per Faxschreiben, per E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Die Geschäftsführer können ihre Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines so gefassten Beschlusses.

Art. 13. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführungsrats - Protokoll der Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers.

13.1 Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführungsrats wird vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates oder, im Falle seiner Abwesenheit, von dem Vorsitzenden pro tempore unterzeichnet. Jede Kopie und jeder Auszug solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgezeigt werden müssen, müssen vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates, unterzeichnet werden.

13.2 Die Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers müssen in ein Protokoll aufgenommen werden, welches von dem Einzelgeschäftsführer unterzeichnet werden muss. Jede Kopie und jeder Auszug solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder aus sonstigen Gründen benötigt werden, müssen vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet werden.

Art. 14. Geschäfte mit Dritten.

14.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen (i) durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, (ii) für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, durch die einzelne Unterschrift eines Geschäftsführers, oder (iii) durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist.

D. Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 15. Kollektive Entscheidungen der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 16. Befugnisse der Gesellschafterversammlung; Schriftliche Gesellschafterbeschlüsse.

16.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muß eine jährliche Hauptversammlung in Luxemburg am eingetragenem Sitz der Gesellschaft, oder an jedem anderen in der Ladung bezeichneten Ort in Luxemburg, am 10. Juni um 12.30 Uhr stattfinden. Falls der Tag der Hauptversammlung ein gesetzlicher Feiertag ist, wird sie auf nächsten Werktag verschoben. Andere Gesellschafterversammlungen finden an demjenigen Ort und zu demjenigen Zeitpunkt statt, der in der Ladung festgelegt worden ist.

16.2 Die Gesellschafterversammlung verfügt über die vom Gesetz und von dieser Satzung vorgesehene Befugnisse. Außer im Fall von durch diese Satzung vorgesehenen strengeren Mehrheitserfordernissen sind Gesellschafterbeschlüsse nur dann wirksam gefasst, wenn eine Anzahl von Gesellschaftern zustimmt, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals hält.

16.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, können gemeinschaftliche Entscheidungen, die an sich der Gesellschafterversammlung gemäß den Bestimmungen von Artikel 16.2 vorbehalten sind, wirksam im Wege eines Umlaufbeschlusses getroffen werden. Diese gemeinschaftlichen Entscheidungen sind nur dann im Sinne des Gesetzes wirksam getroffen, wenn der betreffende Umlaufbeschluss von Gesellschaftern unterzeichnet wird, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 17. Änderung der Nationalität. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter geändert werden.

Art. 18. Änderung der Satzung. Vorbehaltlich anderer Regelungen in dieser Satzung erfordert die Änderung der Satzung einen Beschluss (i) der Mehrheit der Gesellschafter und (ii) einer Mehrheit von mindestens Dreiviertel des gehaltenen Gesellschaftskapitals.

Art. 19. Befugnisse des Einzelgesellschafters. Für den Fall, dass ein Einzelgesellschafter die Gesellschaft hält, übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915. aus. Für diesen Fall ist jeder Hinweis auf die „Gesellschafterversammlung“ je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, als Verweis auf den Einzelgesellschafter zu verstehen, und die Befugnisse, die an sich der Gesellschafterversammlung zustehen, stehen in diesem Fall dem Einzelgesellschafter zu.

F. Geschäftsjahr - Gewinne - Zwischendividenden

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss und Gewinne.

21.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Geschäftsführungsrat erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

21.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung soll dann nicht mehr verpflichtend sein, sobald und solange die Gesamtsumme der Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft beträgt.

21.3 Die durch einen Gesellschafter an die Gesellschaft erbrachten Einlagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

21.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann im Verhältnis dazu die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft herabgesetzt werden, so dass sie stets zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

21.5 Auf Vorschlag des Geschäftsführungsrates bestimmt die Gesellschafterversammlung, wie der verbleibende Rest des Jahresnettogewinns der Gesellschaft nach den gesetzlichen Regelungen und den Regelungen dieser Satzung verwendet werden soll.

21.6 Soweit in dieser Satzung nichts anderes bestimmt wird, berechtigt jeder Anteil zur gleichen Teilhabe am Jahresnettogewinn.

Art. 22. Zwischendividenden - Ausgabeagio.

22.1 Der Geschäftsführungsrat kann Zwischendividenden zahlen auf Grundlage von durch den Geschäftsführungsrat vorzulegenden Zwischenabschlüssen, welche belegen, dass ausreichende Mittel für eine Zwischendividende zur Verfügung

stehen. Der ausgegebene Betrag darf die seit Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Beiträge, welche nach den Regelungen dieser Satzung und des Gesetzes einer Rücklage zugeführt werden müssen, nicht übersteigen.

22.2 Das Ausgabeagio und andere ausschüttbare Rücklagen können gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 frei an die Aktionäre ausgeschüttet werden.

F. Aufsicht der gesellschaft

Art. 23. Rechnungsprüfer.

23.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere satzungsmäßigen Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)), vorausgesetzt, sie hat mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter. Die Gesellschafterversammlung ernennt die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

23.2 Jeder satzungsmäßige Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

23.3 Die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht zur Aufsicht und Kontrolle bezüglich aller Geschäfte der Gesellschaft.

23.4 Wenn die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernannt hat, ersetzen diese die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer.

23.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidator.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator ausgeführt, welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Bezahlung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird, haben die Liquidatoren unbegrenzte Rechte bei Verwertung der Vermögenswerten und Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Soweit in dieser Satzung nicht anderes bestimmt ist, wird der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzweölf.

2. Zwischendividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die zwölftausend fünfhundert (12,500) auszugebender Anteile werden wie folgt gezeichnet:

- PQ Energy Luxembourg Holding S.à r.l., vorbenannt, zeichnete zwölftausend fünfhundert (12,500) Anteile zum Preis von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12,500.-);

Gesamt: zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12,500.-) gezahlt für zwölftausend fünfhundert (12,500) Anteile.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12,500.-) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.200,- geschätzt.

Hauptversammlung des Gesellschafters

Der Gründer der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift des Gesellschaftssitzes ist in 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxembourg;
2. Die folgende Person wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

John Sutherland, geboren am 2ten Dezember 1964 in Lower Hutt, Neuseeland, Wohnhaft in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbeschränkte Zeit ernannt.

Worüber, diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Parteien, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. WITTEK - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren erteilt.

Luxemburg, den vierzehnten Februar zweitausendzweölf.

Référence de publication: 2012021557/552.

(120027217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

WP Cable Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.622.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cable Investment Holdings LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, with its business address at 450 Lexington Avenue, New York, NY, 10017, USA registered with the Delaware Division of Corporation under number 4969838,

here represented by Mr. Olivier Yau, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 11 January 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of WP Cable Investment Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.622, incorporated pursuant to a notarial deed on April 28, 2011, published on July 7, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1501. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 17 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, reviews the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) by an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) up to two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000) through the issue of one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) up to two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000) through the issue of one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The new shares have been entirely subscribed and paid up by Cable Investment Holdings LLC, aforementioned, at a total price of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is entirely contributed to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000), represented by two hundred twenty-five thousand (225,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cable Investment Holdings LLC, une limited liability company, constituée et existant sous les lois de l’état du Delaware, Etats-Unis, ayant sa principale place d’activité au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017 Etats-Unis, dont le numéro d’identifiant unique est 4969838 auprès de la Division of Corporate du Delaware.

ici représenté par Maître Olivier Yau, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à New York, le 11 janvier 2012.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de WP Cable Investment Holdings S.à r.l une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.622, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juillet 2011 sous le numéro 1501 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 17 novembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, considère l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) par un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) jusqu’à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) par l’émission de cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification subséquente de l’article 5 des statuts.

3. Divers.

La partie comparante représentant l’intégralité du capital social, après avoir revu l’ordre du jour, demande au notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) afin de l’augmenter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) par l’émission de cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par Cable Investment Holdings LLC, mentionnée ci-dessus, pour un prix total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000).

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) représenté par deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: O. YAU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2012. Relation: EAC/2012/714. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012022246/116.

(120028031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Pharmeg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022700/9.

(120028816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Pillarlux Coignières 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.121.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

L'associé unique PILLARLUX HOLDINGS 2 SARL a informé la société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A

Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012022704/21.

(120028920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Rusar Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.169.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} décembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Torben Madsen, M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund comme administrateurs au conseil d'administration de la société;
2. De réélire Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 1st 2011 it has been resolved the following:

- 1 To reelect Mr. Torben Madsen, Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund as directors of the board for the company;
- 2 To reelect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2012022725/16.

(120028717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Pillarlux Corbeil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.825,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.148.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

L'associé unique PILLARLUX HOLDINGS 2 SARL a informé la société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012022705/21.

(120028918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Pillarlux Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.589.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

L'associé unique PREF MANAGEMENT COMPANY S.A. a informé la société que son nouveau siège social se trouve désormais au 14, Porte de France, L-4360 Esch/Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012022706/21.

(120028915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Pillarlux Holdings 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.233.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.023.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

L'associé unique PILLARLUX HOLDINGS SARL a informé la société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012022707/21.

(120028917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Pillarlux Montgeron Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.575.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 8 février 2012, l'associé unique a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

L'associé unique PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A.R.L. a informé la société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012022708/21.

(120028914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.
